

N° de référence attribué au marché : 2022-2



RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CABINES PUBLIQUES
DE TOILETTES SECHES A COMPOST
GRAND SITE DE FRANCE DUNES SAUVAGES DE GÂVRES A QUIBERON**

Marché public de services, de fournitures et d'installation d'équipements publics
Marché passé selon une procédure adaptée

POUVOIR ADJUDICATEUR ET COORDONNÉES :

SYNDICAT MIXTE DUNES SAUVAGES DE GÂVRES A QUIBERON

Maison du gardien - Parc de Keravéon

56410 ERDEVEN

Tél. : 02.97.55.50.89

Email : accueil@gavres-quiberon.fr

Date et heure limites de remise des offres fixées au : 11 Juillet 2022 à 12h00

SOMMAIRE

1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	1
1.1 - OBJET	1
1.2 - MODE DE PASSATION	1
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	1
1.4 - NOMENCLATURE	1
2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	1
2.1 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	1
2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	1
2.3 - VARIANTES	1
3 - LES INTERVENANTS	2
3.1 - MAÎTRISE D'ŒUVRE	2
4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	2
4.1 - DURÉE DU CONTRAT OU DÉLAI D'EXÉCUTION	2
4.2 - MODALITÉS DE PAIEMENT	2
5 - DOSSIER DE CONSULTATION	2
5.1 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	2
5.2 – MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	3
6 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	5
7.1 DÉLAI DE REMISE DES OFFRES	5
7.2 RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE	5
7.3 TRANSMISSION DES PLIS SUR SUPPORT PAPIER OU SUR UN SUPPORT PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	7
8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
8.1 - SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	8
8.2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET NOTATION DES OFFRES	8
9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9
9.1 - ADRESSES SUPPLÉMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT	9
9.2 - PROCÉDURES DE RECOURS	9

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture et installation d'un premier lot de cabines publiques de toilettes sèches à compost sur le Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Lieu(x) d'exécution :

- Site du Magouëro
- Site de Kerhillio
- Site de la Chouannerie
- Site du Foso

Communes du Grand Site concernées :

- Plouhinec (Magouëro)
- Erdeven (Kerhillio)
- Plouharnel (La Chouannerie)
- Saint-Pierre-Quiberon (Le Foso).

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est un marché de services, de fournitures et d'installation d'équipements publics passé selon la procédure adaptée.

1.3 - Décomposition de la consultation

La prestation n'est pas scindée en lot.

1.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
45215500-2	Toilettes publiques

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - LES INTERVENANTS

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître d'ouvrage lui-même, qui sera accompagné par l'entreprise Terhao.

4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes libellées au nom de Monsieur le Président du syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon. Ces factures devront être adressées via le portail de facturation chorus pro.

5 - DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 – Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.2 – Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du code des marchés publics, l'acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.e-marchespublics.com

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ». Pensez à faire ajouter l'adresse info@dematis.com comme expéditeur autorisé par votre service informatique.

Le dossier de consultation peut être :

- retiré par voie dématérialisée : <https://www.e-marchespublics.com>
- téléchargé sur le site internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.gavres-quiberon.fr/fr/marches-publics>

6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.
- Le CCAP, le CCTP sont des pièces non modifiables de la consultation, qui seront ajoutées dans le marché par le pouvoir adjudicateur. Les pièces qui font foi sont celles existantes dans les locaux du maître d'ouvrage.
- Les fiches techniques et provenances correspondant aux produits proposés par le candidat

La signature de l'acte d'engagement au moment du dépôt de l'offre, est vivement conseillée. Toutefois, chaque candidat s'engage s'il est retenu à signer son offre à l'issue de la procédure et à ce que celle-ci soit conforme à celle remise (sauf rectification d'erreur matérielle).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 Délai de remise des offres

Les offres devront être réceptionnées avant le délai indiqué en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les opérateurs économiques sont invités :

- à déposer leur pli par voie électronique dans les conditions ci-après définies (en 4.2),
- à transmettre leur pli par lettre recommandée avec accusé de réception,
- à déposer leur pli contre récépissé à l'adresse mentionnée en page de garde du présent règlement de la consultation.

7.2 Réponse dématérialisée

« Où envoyer ma réponse électronique ? »

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme e-marchespublics.com (voir le site <http://www.e-marchespublics.com/prerequis>) et accepter les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Les plis transmis sous cette forme sont horodatés par la plate-forme e-marchespublics.com. Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation. Tout pli qui parviendrait après sera considéré comme hors délai.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. Le support téléphonique de la plate-forme n'intervient plus dans l'heure qui précède la date et heure limites de dépôt. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes:

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur.

Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les opérateurs économiques peuvent signer électroniquement les pièces de leur dépôt en utilisant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement. L'outil de signature est fourni par la plate-forme e-marchespublics.com (cependant, l'entreprise peut utiliser son propre outil de signature).

Suite à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, seuls les certificats RGS ** (niveau minimum) ou RGS*** sont acceptés sur la plate-forme depuis le 18 mai 2013. Ces certificats doivent appartenir soit :

A la liste tenue à jour par la DGME consultable ici : (recommandé) <http://www.lsti-certification.fr/>

A la liste européenne tenue à jour par la commission européenne consultable ici :

https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf

Attention : si le certificat n'est pas référencé sur les 2 listes ci-dessus, ou si l'opérateur économique utilise son propre outil de signature, celui-ci doit permettre la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en fournissant l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement, et l'adresse permettant d'accéder à l'outil de vérification. Ces informations doivent être fournies sur un document séparé sous la désignation « A propos de la signature ».

Les formats de signature acceptés sont XADES, CADES, PADES.

Attention, un dossier compressé signé ne vaut pas signature de chaque document contenu dans le dossier, et une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait qu'ils doivent limiter au maximum la taille des fichiers transmis, et notamment le poids des éventuelles photos.

La limite et la durée concernant la taille des documents qui vont transiter sur la plate-forme sont à titre indicatif les suivants :

- « la taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 1 Go pour chaque pli. », mais il est recommandé de formater ses offres en dessous de 300, voire 500 mégas.
- « un délai moyen de (impossible à définir car dépend de chaque connexion) étant généralement nécessaire pour transmettre une offre de 500 mégas ». (à vérifier par un test préalable de dépôt en situation réelle à partir de votre connexion Internet).

En effet, la durée de l'envoi des documents de réponse vers la plate-forme dépend très fortement de la taille du (des) fichier(s).

Attention ! S'agissant de l'ADSL pour les opérateurs économiques, le débit dans le sens du dépôt est approximativement le quart du débit en téléchargement de DCE.

Une assistance téléphonique est disponible pour les candidats au numéro suivant : 01 72 36 55 48 du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 18h00. Attention, le support ne garantit pas la résolution des problèmes moins d'1 heure avant la date limite de soumission des plis.

Pour obtenir une assistance d'urgence, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme le candidat pourra appeler ce numéro.

ATTENTION : cette assistance ne couvre que l'utilisation de la plateforme et non celle nécessaire à la soumission des plis (accès à Internet, poste de travail du candidat, antivirus, outil de signature, applet-java, pare-feu ...)

Si la plate-forme est indisponible du fait du prestataire, ou en raison de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties), particulièrement dans l'heure précédant l'heure limite de remise des candidatures ou des offres, la seule solution sera de recommencer la procédure. Il conviendra néanmoins à l'opérateur économique de prouver l'indisponibilité de la plateforme.

La copie de sauvegarde

Les opérateurs économiques devront s'assurer avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne contiennent pas de virus. Conformément à l'article 56-V du code des marchés publics, les opérateurs économiques ont la possibilité d'effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier. Dans ce cas, ils doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Cette copie ne peut être ouverte que lorsqu'un pli, reçu dans les délais par voie électronique, n'a pas pu être ouvert par la collectivité (cf article 6 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics). Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par la collectivité.

7.3 Transmission des plis sur support papier ou sur un support physique électronique

Si les opérateurs économiques ne choisissent pas la transmission de façon dématérialisée, ils ont la possibilité de transmettre leur offre sur support papier selon les modalités ci-après définies.

L'enveloppe contenant les pièces mentionnées à l'article 3 précédent devra porter la mention « MAPA [objet du marché] NE PAS OUVRIR » et :

soit être envoyée par la Poste ou remises directement, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
Maison du gardien – Parc de Keravéon
56410 ERDEVEN

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution du marché et notation des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique jugée suivant le mémoire technique : 50%
- Prix des prestations : 35%
- Disponibilité des équipements et délais de livraison et d'installation : 15%

1) La valeur technique comprend :

- le **descriptif des moyens et compétences mis en œuvre**
- l'adéquation de la **constitution de l'équipe opérationnelle** directement affectée aux opérations avec les enjeux et les objectifs à atteindre (ex : interventions sur site fragile et protégé avec la désignation du personnel spécialisé, nombre d'équippers disponibles pour le chantier, etc.)
- la description de la **provenance et de la qualité des matériaux et des équipements à fournir**
- les modalités techniques, atouts et contraintes proposés pour assurer la **parfaite exécution des opérations** (terrassement, installation etc.), en site fragile et protégé (description des modalités et des matériels à disposition pour le chantier, exposé des contraintes liés à la sensibilité du site et à la difficulté d'accès, etc.)
- la qualité du **mémoire technique** (clarté, cohérence et pertinence)

La valeur technique sera notamment appréciée suivant le respect du cahier des charges, c'est-à-dire en fonction :

- o de la cohérence esthétique avec le caractère naturel du site (intégration paysagère) et de la qualité du matériel fourni (10%),
- o de la fonctionnalité du dispositif de récolte des produits (10%),

- de la capacité de stockage des liquides (10%),
- de la capacité de stockage des solides (10%),
- de la facilité de l'entretien et de la maintenance (10%),

2) Le prix sera noté comme suit :

L'appréciation du prix se fera au regard du prix global.

La note sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note de 35. Les notes seront ensuite dégressives, proportionnellement au meilleur prix selon la formule :

Note prix candidat (i) = (prix offre la moins disante / prix offre candidat (i)) x 35

3) La disponibilité des équipements et les délais de livraison et d'installation seront notés comme suit :

Le syndicat mixte souhaite impérativement faire installer ces équipements **avant le 30/11/2022**

La capacité à fournir les équipements et à les installer avant cette échéance est donc très importante.

La note sera proportionnelle aux délais proposés par le candidat. Le meilleur délai se verra attribuer la note de 15.

Dans le cas où le candidat ne pourrait répondre à cette exigence de délai impératif, cela pourrait être réhibitoire dans l'estimation globale de l'offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le détail quantitatif estimatif, elle sera corrigée directement par le pouvoir adjudicateur. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande via la plate-forme e-marchespublics.com.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Contacts et visite de site

Une visite des sites est conseillée.

Visite accompagnée possible, sur RDV M. LE PIMPEC Christophe (06 37 16 09 56), Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes

3 contour de la Motte

35000 RENNES cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
8 Rue de Chateaubriand
44000 NANTES CEDEX
Tél : 0253467983
Télécopie : 0253467979
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Cachet et signature(s) du(es) contractant(s)
Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur